



POLITIQUE FORÊT

POLITIQUE FORÊT

Date de publication	Août 2025
Version	1
Objectif de la politique	Adopter une définition de la déforestation et établir les règles d'achats des matières premières susceptibles d'avoir un impact sur les forêts
Périmètre d'application	Toutes les entités
Sous la supervision de	Directrice Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise
Statut de confidentialité	Document public, disponible dans le centre de ressources du site internet de Saint-Gobain et sur l'intranet
Adaptation locale	Non possible
Responsable de la politique	Direction de la Responsabilité Sociale d'Entreprise
Revue par	Directeur du Développement Durable, Directrice des Achats Responsables, <i>Expert</i> bois du Groupe
Approuvée par	Directrice Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise, Secrétaire Général

Les forêts sont essentielles à notre planète : elles offrent des moyens de subsistance notamment pour les populations locales, abritent la plus riche des biodiversités terrestres et jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique. La déforestation est donc un facteur clé de la perte de biodiversité et du changement climatique. Elle contribue également à la fragilisation des peuples autochtones et des populations locales qui dépendent des écosystèmes forestiers pour subvenir à leurs besoins. Lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts répond donc à un triple enjeu : garantir les droits humains des peuples autochtones et des populations locales, protéger la biodiversité et préserver le climat. Nous sommes un acteur de la filière bois, c'est pourquoi nous nous engageons à agir de façon éthique et responsable sur la chaîne de valeur et à contribuer à la préservation des forêts, des populations locales y vivant et de la biodiversité qu'elles abritent.

DÉMARCHE

Pour contribuer à la préservation des écosystèmes forestiers, Saint-Gobain identifie ses impacts sur les forêts et les risques de déforestation, adopte une définition internationale de la déforestation et définit, dans sa Politique Forêt, les principes de gestion durable des forêts. La Politique Forêt s'applique à l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe. Elle porte une attention spécifique aux filières d'approvisionnements en matières premières susceptibles d'avoir un impact sur les forêts.

La Politique Forêt s'appuie sur les Principes de Comportement et d'Action, valeurs essentielles du Groupe qui constituent son Code Ethique et définissent sa vision d'une entreprise responsable, et sur les Politiques Achats Responsables et Droits Humains du Groupe. Elle s'appuie également sur les conventions internationales.

Pour qualifier la déforestation, Saint-Gobain a fait le choix d'appliquer la définition portée par l'Accountability Framework Initiative¹ (AFI), largement reconnue. Ainsi, la déforestation est définie comme la perte de forêt naturelle résultant de (i) sa conversion pour un usage agricole ou tout autre usage non forestier, (ii) sa conversion en plantation d'arbres, ou (iii) sa dégradation sévère et prolongée.

L'état des forêts est figé au 31 décembre 2020, date communément choisie comme référence dans le cadre de réglementations, de conventions internationales ou de certifications par des organismes indépendants. Les approvisionnements ne doivent pas provenir de parcelles ayant été converties ou dégradées, selon la définition de déforestation ci-dessus, après le 31 décembre 2020.

MISE EN ŒUVRE

La Politique Forêt s'appuie sur une méthode de diligence raisonnable. Cette diligence raisonnable passe par l'identification :

- des matières premières susceptibles d'avoir un impact sur les forêts ;
- de leurs pays d'origine ;
- de la complexité de leurs chaînes de valeur.

Elle impose également de rechercher si les écosystèmes forestiers, dont nos approvisionnements sont issus, sont gérés conformément aux principes de notre Politique. La méthodologie de diligence raisonnable est régulièrement revue et mise à jour.

¹ Accountability Framework Initiative : coalition de diverses organisations œuvrant pour protéger les forêts, les écosystèmes naturels et les droits humains en généralisant la production et le commerce éthiques.
<https://accountability-framework.org/>

En fonction du risque, afin de nous assurer de la conformité des écosystèmes forestiers dont nos approvisionnements sont issus, nous nous appuyons sur des certifications reconnues telles que FSC² et PEFC³. D'autres certifications conformes à la définition de l'AFI peuvent être acceptées sous réserve de validation conformément aux responsabilités définies dans la section Gouvernance de cette Politique.

Selon la définition de l'AFI, la déforestation associée à une zone géographique ou à une chaîne d'approvisionnement donnée est mesurée et/ou gérée à partir de la date de référence, établie comme indiqué ci-dessus au 31 décembre 2020.

Le fournisseur devra fournir des éléments démontrant sa conformité à la Politique Forêt et notamment au triple enjeu de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts énoncés en introduction de cette Politique : garantir les droits humains des peuples autochtones et des populations locales, protéger la biodiversité et préserver le climat.

Si un approvisionnement provient d'une ou plusieurs parcelles ayant été converties après le 31 décembre 2020 ou de parcelles qui participent à une dégradation sévère et prolongée de forêts naturelles, il sera considéré comme non-conforme aux engagements de non-déforestation du Groupe.

En cas de non-conformité matérielle, Saint-Gobain appliquera la procédure de déréférencement de sa Politique Achats Responsables : période de dialogue permettant d'établir des mesures correctives, vérification du respect du programme de conformité, maintien ou exclusion du fournisseur du panel de référencement. Ces dispositions sont incluses dans les clauses des contrats.

GESTION DES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS, PAPIER ET PULPE DE BOIS

Les principaux risques de déforestation du Groupe sont liés à ses approvisionnements en bois, papier et pulpe de bois. La maîtrise de ces risques demande des mesures spécifiques qui sont décrites dans des politiques dédiées : Politique Bois et Politique Pulpe de bois.

MATIÈRES RECYCLÉES, CO-PRODUITS, SOUS-PRODUITS ET DÉCHETS DE BOIS

Afin de contribuer à réduire la pression sur les forêts naturelles, lorsque cela est possible, nous visons à privilégier la matière recyclée, les co-produits, sous-produits et déchets de bois en remplacement de la matière vierge. Dans ce cas-là, nous entamons un dialogue avec les fournisseurs et la filière sur la traçabilité des matières afin de prévenir tout achat de matières issues de la déforestation.

² FSC® : Forest Stewardship Council®, la marque de la gestion forestière responsable. La Marque FSC® signifie que le bois utilisé dans la fabrication du produit provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique. <https://fsc.org/en> © 1996 Forest Stewardship Council A.C.

³ PEFC : Program for the Endorsement of Forest Certification schemes. La marque PEFC signifie que le bois utilisé dans la fabrication du produit provient d'une forêt gérée durablement et de sources contrôlées. <https://www.pefc.org/>.

SUIVI DE L'EFFICACITÉ

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Politique Forêt, des indicateurs sont mis en place et font l'objet d'un suivi régulier pour mesurer la conformité des pratiques avec nos engagements, évaluer les progrès réalisés et identifier les zones à améliorer. Le suivi de ces indicateurs est réalisé conformément aux responsabilités définies dans la section Gouvernance de cette Politique.

Dans une volonté de restauration des forêts, nous engageons nos fournisseurs à y contribuer et à proposer des initiatives collaboratives visant à promouvoir les objectifs de durabilité et de gestion durable des forêts.

GOVERNANCE ET DIALOGUE

PARTIES PRENANTES

La Politique Forêt est placée sous la supervision de la Directrice Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise.

La Direction des Achats, et en particulier la Direction des Achats Responsables, diffuse la Politique et assure le suivi et l'application de la diligence raisonnable lors du processus d'achats et dans la relation avec les fournisseurs.

Chaque directeur général de Région, Pays ou Cluster est chargé de veiller à la promotion et au respect de cette Politique dans le ou les pays dont il est responsable.

Dans la mise en œuvre de la Politique Forêt, l'équipe RSE veille à la prise en compte des positions de ses parties prenantes pertinentes potentiellement impactées par nos achats présentant un risque de déforestation.

Nos fournisseurs sont nos partenaires privilégiés pour le développement de filières responsables. Ils doivent impérativement s'engager à nos côtés à suivre la Politique et doivent notifier toute irrégularité qui puisse impacter un aspect de la Politique.

Saint-Gobain dispose d'un système d'alerte éthique et professionnelle, accessible aux collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble de ses autres parties prenantes (clients, fournisseurs, employés des fournisseurs, actionnaires, syndicats, ONG, communautés ou collectivités locales, etc.) pour signaler d'éventuels manquements à la réglementation applicable ou aux règles et procédures internes, en particulier celles liées au code éthique. Les informations liées à ce système sont disponibles sur le site internet du Groupe.

Saint-Gobain est à l'écoute des organisations non gouvernementales impliquées dans la lutte contre la déforestation.

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, Saint-Gobain s'engage à un dialogue ouvert avec les parties prenantes pertinentes potentiellement impactées par ses achats présentant un risque de déforestation.

Saint-Gobain s'engage à communiquer ses progrès et ses défis de façon régulière et transparente.

POLITIQUE FORÊT

